

Sidi Ahmed Dabizah

(Qu'Allah l'agrée)

Parmi eux le célèbre savant en hadith (Mouhadith), le grand érudit, aux mérites abondants, Abou-l-Abbas Sidi Ahmed Dabizah le Chérif 'Alaoui (qu'Allah l'agrée). Il faisait partie des savants œuvrant et des Waly parfaits. Il comptait, auprès de Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret), parmi ses aimés particuliers qui étaient couverts de son regard d'attention. C'est à lui que Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) adressa sa fameuse parole : « **Ceci ne concerne pas la famille du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui)** ».

En effet, cela était en rapport avec le prodige accordé à Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) sur le fait que celui qui le verrait le lundi et le vendredi entrerait au Paradis sans jugement et sans châtement. Or une fois, notre personnage partit visiter Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) au cours justement de l'un de ces deux jours, il s'assit en sa présence et prolongea son regard sur lui puis il lui demanda : « **Ô Seïdina ! Quel jour sommes-nous aujourd'hui ?** »

Comprenant l'allusion faite par notre personnage, le visage de Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) brilla et il eût de la retenue en raison de l'immense respect qu'il éprouvait pour la famille du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), il lui répondit alors en voulant l'honorer : « **Ceci ne concerne pas la famille du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui)** ». Voici donc ce que récoltent ceux dotés de véracité et d'amour envers les gens d'Allah. Sidi Ahmed Dabizah (qu'Allah l'agrée) qui était caractérisé d'une science vaste et d'une lignée pure, par son amour et sa recherche de la bénédiction, a été gratifié de l'attestation du Pôle lui confirmant son rang de Chérif avec tout ce que cela comporte comme valeur et mérite.

Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) reçut ce prodige et cette grâce immense dans le fait qu'entreront au paradis ceux qui le verront ces jours-là; il le reçut directement du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et en ces nobles termes : « **Par la Puissance de mon Seigneur ! Le lundi et le vendredi, je ne te quitte pas un instant du Fajr au Maghreb et avec moi il y a 7 anges. Et tous ceux qui te verront durant ces deux jours, les 7 anges inscriront leurs noms sur un panneau en or et ils seront considérés alors comme des gens du Paradis et j'en serai témoin. Excède dans la prière sur moi pendant ces deux jours. Chaque prière que tu prieras sur moi je l'entendrais et je te répondrais et il en est ainsi pour chacune de tes œuvres qui me sont alors exposées et Salem** ».

Sidi 'Arbi ibn Sa-ih (qu'Allah l'agrée) explique dans le **Boughia** : « En fait, en ce qui concerne l'information donnée par Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) sur la garantie du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), c'est-à-dire que tous ceux qui le verront entreront au Paradis sans jugement et sans châtement, cela est valable que ce soit aussi bien durant ces deux jours cités ou tout autre qu'eux. Ainsi, la garantie du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), attachée à sa vision, lui a été donnée à la fois de manière générale, mais aussi de manière particulière en ce qui concerne ces deux jours et il ne fait pas de doute qu'en ces deux jours particuliers il y a alors un surplus de mérites, car la promesse fut précédée d'un serment.

Ce qui montre encore ce supplément de mérites pour les deux jours désignés, c'est le fait que les anges inscrivent le nom de celui qui l'a regardé sur un panneau en or alors que cela n'est pas mentionné pour les autres jours. En conclusion, la vision de Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux

secret) chaque jour est une cause pour entrer au Paradis sans jugement et sans châtement et c'est un prodige qu'Allah lui a accordé. Il est rapporté par ses compagnons ayant atteint l'ouverture que la particularité de ces deux jours, pour celui qui l'a vu, ne concerne que ceux qui ont été devancés dans la science d'Allah comme étant parmi les gens de la félicité, ce seront ceux-ci qui pourront le voir et le mécréant entre dans ceci. Ainsi, il n'y a que celui qui doit finir dans le bonheur qui pourra le voir, quel qu'il soit, si un mécréant le voit au cours d'un de ces deux jours il clôtura sa vie dans la foi, mais pour le musulman cela lui est possible dans la vision de tous les jours ». Fin de citation

Parmi les éléments qui illustrent ce fait, il a été rapporté de l'élite des compagnons de Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) qu'un juif cousait un habit pour Seïdina, quelques compagnons se sont alors assis en sa présence et ils ont discuté entre eux au sujet de ce prodige. Le juif a entendu toute leur discussion sans qu'ils ne s'en rendent compte et il fit en sorte de terminer sa couture durant l'un des deux jours en question, le lundi ou le vendredi. Ensuite, il demanda au responsable de pouvoir montrer lui-même à Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) son travail, lui évoquant qu'il désirait lui demander de pieuses invocations (Dou'a). Le responsable se concerta avec Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) lui exposant le désir du couturier et il l'autorisa. L'homme entra donc et s'assit près de lui en posant longuement son regard sur son visage, ensuite il lui dit : « Ô Sidi ! Voilà que j'ai regardé ton visage alors que nous sommes tel jour ! » Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) invoqua pour lui et ils se séparèrent. Le couturier retourna à sa vie et ensuite, après la mort de Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) il s'avéra qu'il mourut certes musulman s'étant converti à l'Islam, certifiant ainsi la garantie du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) fortifiée par son serment.

Il a été rapporté que le grand Waly Moulay Mohamed ben Abi Nasr El 'Alawi (qu'Allah l'agrée), passa dans la rue Charabiline de la ville de Fès. Lorsqu'il arriva à la rue Zaraq Rouh, il trouva Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) debout là, les gens des quatre chemins le regardant en passant. Il resta auprès de lui jusqu'au moment où il partit puis il l'accompagna jusqu'à sa demeure. Ensuite il lui demanda : « Ô Sidi ! Quelle est la cause pour laquelle tu es resté si longtemps debout à cet endroit ? » Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) lui dit : « Il m'a été dit de la Sainte Présence Divine (Hadra Ilahiya) : « Sors vers mes serviteurs à mon image, celui qui t'a vu, il m'a vu » ».

Remarque : « À mon image » signifie « À l'image de l'attribut de Ma miséricorde » comme il est dit aussi dans le hadith : « Allah créa Adam à son image » c'est-à-dire en lui déléguant l'attribut de la vie, de l'ouïe, de la vue et de la parole. En effet Allah – Glorifié et Exalté – est exempt de toute image et description, Allah dit : « [...] Il n'y a rien qui Lui ressemble ; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant » (Sourate 42 Choura, verset 11)

Il faut savoir que cette particularité concernant la vision de Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) ne concerne que ceux qui ne lui causent pas de tort et qui n'ont pas de mauvaises pensées à son sujet. Ce qui appuie la nécessité d'y croire et de ne point s'opposer pour pouvoir profiter de ce prodige, est contenu dans le récit rapporté par l'auteur de **Rimah** :

« Un sultan visita la tombe d'Abou Yazid Bistami (qu'Allah l'agrée) et demanda : « Y a-t-il quelqu'un qui a connu et rencontré Abou Yazid ? » On lui désigna alors un homme âgé qui était présent non loin de là, le Sultan lui demanda : « As-tu entendu quelques-uns de ses propos ? » Il répondit : « Oui en effet, il a dit : « Celui qui m'a vu, le feu ne le touchera pas » ». Le Sultan fut étonné et lui dit : « Comment Abou Yazid a-t-il pu dire cela alors qu'Abou Jahal a vu le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et pourtant le feu le brûlera ? ». Ce cheikh expliqua au sultan : « Abou Jahal n'a

pas vu le Messenger d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), il a vu l'orphelin d'Abou Taleb. S'il avait vu le Messenger d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) le feu ne l'aurait pas brûlé ». Le sultan fut étonné par sa réponse. C'est à dire qu'en fait il ne l'a pas vu avec respect, honneur et croyance qu'il est le Messenger d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui). Car, s'il l'avait vu avec ce regard, le feu ne l'aurait pas brûlé, mais il l'a regardé avec mépris et la croyance qu'il n'est que l'orphelin d'Abou Taleb. Or cette vision ne lui a été d'aucun profit »

Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

